

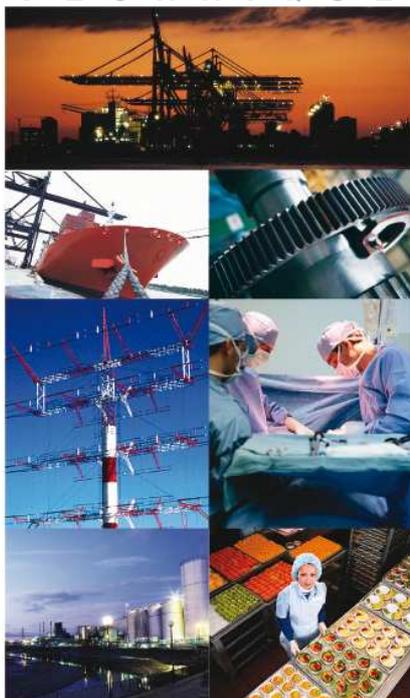


**SGA Etat Ministère de la défense - Unité  
de soutien de l'infrastructure de la  
Défense**

**Quartier Foch - BP 14  
35998 RENNES CEDEX 9**

*A l'attention de M Jérôme LAVIGNE*

**D I A G N O S T I C  
A S S I S T A N C E  
T E C H N I Q U E**



**REPERAGE DE MATERIAUX ET  
REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB  
AVANT *DEMOLITION* OU TRAVAUX DANS UN  
IMMEUBLE BATI**

**RAPPORT N°A315406435**

Lieu d'intervention :  
HOTEL DE L'ARTILLERIE  
26 Rue de la Monnaie  
35000 RENNES

Date d'intervention : 15/09/2015

N°D'AFFAIRE : 15406435  
RAPPORT ETABLI LE : 15/09/2015



**APAVE NORD OUEST SAS**  
Avenue de la Croix Verte  
CS 15325  
35653 LE RHEU CEDEX

Tél. : 02 99 14 71 60 - Fax : 02 9914 84 94

## **I - PREAMBULE :**

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) défini à l'article L.1334-5 du Code de la Santé Publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître, non seulement, le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi, le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...).

Quand le CREP est réalisé en application de l'article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

## **II - CONTEXTE DE REALISATION DU CREP :**

Selon la commande la présente mission consiste à établir un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) en référence à l'article L.1334-5 du Code de la Santé Publique.

Le constat est réalisé dans le cadre **de la vente** de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949 (article L 1334-7 du Code de la Santé Publique).

## **III - REFERENCE DU BIEN :**

- Adresse du bien visité : **Hôtel Artillerie – 26, rue de la Monnaie  
35000 RENNES**

- Locaux visités : **Ensemble immobilier comprenant des chambres, des salles de restauration, des Sanitaires et des locaux techniques.**

- Locaux non visités : Etage 2 : réserve2

- Présence d'enfant(s) : NON

- Nom du propriétaire : SGA

- Adresse du propriétaire (si différente du bien) :

- Nom donneur d'ordre:

## **IV - ORGANISME ET AUTEUR DU CONSTAT :**

**Cabinet POUX S.A.R.L.  
24, Rue du Clos de Bauvais  
49 080 BOUCHEMAINE**

- Nom du technicien ayant réalisé la mission : **Monsieur Laurent POUX**

- Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**

- N° de police : **RCP n° 53190874**. Validité au 31.12.2015

- Certificat de compétence délivré par **ICERT Certification le 03.06.2014 et expire le 02.06.2019**.

- Autorisation de détenir et d'utiliser des radioéléments artificiels en sources scellées délivrée par le CIREA le 02 Août 2002 sous le numéro : T490271 S2.

## **Appareil à fluorescence X utilisé :**

- Modèle : **NITON XL300**

- N° de série : **3693FR0589**

- Nature de la source radioactive : **Cadmium 109 à l'activité de 370MBq**

En début et fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil, la justesse de l'appareil est vérifiée par la mesure d'une concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil (1 mg/cm<sup>2</sup>).

### **• Laboratoire d'analyse ( si prélèvement de revêtements) :**

- Sans objet.

## **V - METHODOLOGIE EMPLOYEE :**

méthodologie utilisée est basée sur les annexes 1 et 2 de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb et sur la norme NF X 46-030 « *Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* »

#### Identification du bien objet de la mission :

L'auteur du constat identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

#### Identification des locaux :

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux du bien objet de la mission. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités. Les locaux sont désignés selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Il réalise un croquis de l'ensemble des locaux du bien objet de la mission, visités ou non, et reporte sur le croquis le nom de chaque local.

#### Identification des zones :

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue arbitrairement une lettre (A, B, C...) selon la convention décrite ci-dessous :

- la zone d'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone « plafond » est indiquée en clair.

#### Identification des unités de diagnostic :

Une Unité de Diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Pour chaque zone, l'auteur du constat dresse la liste des unités de diagnostic, **recouvertes ou non d'un revêtement, y compris celles manifestement récentes**. Il identifie chaque unité de diagnostic par un nom non ambigu. Lorsqu'il y a plusieurs unités de diagnostic de même type (porte, fenêtre...) dans une même zone, chacune d'elles est clairement identifiée et repérée sur le croquis.

#### Détermination de la concentration en plomb des revêtements :

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb et sont exprimées en milligrammes par centimètre carré (mg/cm<sup>2</sup>).

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

A titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 « *Diagnostic plomb – Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb* », dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, ...) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X.
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 mg/cm<sup>2</sup> mais aucune n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup>.
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g)

Dans ce dernier cas, et quelque soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure est déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

#### Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées (non visible, non dégradé, état d'usage, dégradé).

## Présentation des résultats

Les Unités de Diagnostics (UD) faisant l'objet d'au minimum une mesure sont classées en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation conformément au tableau suivant :

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

## VI - CONCLUSIONS DU CONSTAT DE RISQUE ET D'EXPOSITION AU PLOMB :

Le constat de risque d'exposition au plomb montre :

[ ]

**1 - Le bien immobilier ne comprend aucun revêtement comportant du plomb.**

[x]

**2 - Le bien immobilier comprend des revêtements comportant du PLOMB**

**Nombres de mesures réalisées : 1787 mesures dont :**

- **1680** mesures négatives (<1mg / cm<sup>2</sup>) **de classement 0** soit 94,01 %
- **0** mesure positive (>1mg / cm<sup>2</sup>) **de classement 1 (Non visible – Non dégradé)**  
Veiller à l'entretien de ces revêtements afin d'éviter leur dégradation future
- **107** mesures positives (>1mg / cm<sup>2</sup>) **de classement 2 (Etat usage)** soit 5,99 %  
Revêtement présentant des dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu : ces dégradations ne génèrent pas spontanément de poussières ou d'écailles : veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future
- **0** mesure positive (>1mg / cm<sup>2</sup>) **de classement 3 (Dégradé)**  
Revêtement présentant des dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles : obligation d'effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb.

N°Analyse	etage	Local	zone	Unite diag	Rev.apparent	Substrat	Dégradation	Resultat	Pbl	Classe
67	rdc	Sanitaires femmes	C	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,8	2
176	rdc	Hall/SAS	A	Crémone	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,8	2
325	rdc	Bar	C	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,9	2
326	rdc	Bar	C	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,1	2
343	rdc	Accueil	A	Radiateur	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,5	2
346	rdc	Accueil	A	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	8,1	2
347	rdc	Accueil	B	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	4,8	2
348	rdc	Accueil	C	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	5,9	2
349	rdc	Accueil	D	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	6,1	2
350	rdc	Accueil	A	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	6,9	2
351	rdc	Accueil	B	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,7	2
352	rdc	Accueil	D	Limon	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,8	2
353	rdc	Accueil	D	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,1	2
354	rdc	Réserve 3	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	5,8	2
355	rdc	Réserve 3	A	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,9	2
356	rdc	Cave	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,9	2
357	rdc	Cave	A	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,5	2
378	rdc	Dgt 3	C	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,9	2
379	rdc	Dgt 3	C	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,1	2
380	rdc	Dgt 3	D	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	5,9	2
381	rdc	Dgt 3	D	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,5	2

450	rdc	esc 2 vers labo		Barreau	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,9	2
451	rdc	esc 2 vers labo		Rampe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	6,1	2
454	Extérieur	Extérieur		Dauphin	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,9	2
455	rdc	escalier principal	C	Bati.Fenetre	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,9	2
456	rdc	escalier principal	C	Bl.Fenetre	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	5,4	2
457	rdc	escalier principal	C	Bati.Fenetre2	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	6,9	2
458	rdc	escalier principal	C	Bl.Fenetre2	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	8,2	2
459	rdc	escalier principal	C	Bati.Fenetre3	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,4	2
460	rdc	escalier principal	C	Bl.Fenetre3	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	5,9	2
461	rdc	escalier principal	C	Crémone1	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,5	2
462	rdc	escalier principal	C	Crémone2	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,1	2
463	rdc	escalier principal	C	Crémone3	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	1,9	2
464	rdc	escalier principal	C	Allège1	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	2,9	2
465	rdc	escalier principal	C	Allège2	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	3,9	2
466	rdc	escalier principal	C	Allège3	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	6,1	2
467	rdc	escalier principal	C	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	5,4	2
468	rdc	escalier principal	C	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,7	2
469	rdc	escalier principal	B	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	6,9	2
470	rdc	escalier principal	B	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,8	2
471	rdc	escalier principal	D	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	5,4	2
472	rdc	escalier principal	D	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,9	2
473	rdc	escalier principal		Garde corps	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,8	2
474	rdc	escalier principal		Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	1,9	2
475	rdc	escalier principal		Limon	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,2	2
476	rdc	escalier principal		faux limon	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,8	2
529	Etage 1	Salle restauration 1	A	Bati.Porte2	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,4	2
530	Etage 1	Salle restauration 1	A	Bl.Porte2	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,9	2
531	Etage 1	Salle restauration 1	A	Bati.Porte3	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,1	2
532	Etage 1	Salle restauration 1	A	Bl.Porte3	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,7	2
585	Etage 1	Salle restauration 2	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,8	2
586	Etage 1	Salle restauration 2	A	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,1	2
587	Etage 1	Salle restauration 2	B	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,8	2
608	Etage 1	Salle restauration 2	C	Volet	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	2,1	2

609	Etage 1	Salle restauration 2	C	Volet	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	3,8	2
634	Etage 1	Rgt 2	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	5,1	2
651	Etage 1	Rgt 1	B	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,6	2
660	Etage 1	Dgt 3	B	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,8	2
663	Etage 1	Dgt 3	B	Mur	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,6	2
664	Etage 1	Dgt 3	C	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,4	2
681	Etage 1	Salle restauration 3	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,4	2
702	Etage 1	Salle restauration 3	B	Garde corps	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,8	2
703	Etage 1	Salle restauration 3	B	Garde corps	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,2	2
704	Etage 1	Salle restauration 3	B	Garde corps	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	4,9	2
721	Etage 1	Salle restauration 3	C	Allege	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,5	2
722	Etage 1	Salle restauration 3	C	Allege	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,9	2
723	Etage 1	Salle restauration 3	C	Allege	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,7	2
724	Etage 1	Salle restauration 3	C	Embrasure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	5,1	2
725	Etage 1	Salle restauration 3	C	Embrasure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,1	2
726	Etage 1	Salle restauration 3	C	Embrasure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,6	2
727	Etage 1	Salle restauration 3	D	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,9	2
760	Etage 1	couloir 3	A	Embrasure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,8	2
761	Etage 1	couloir 3	C	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,1	2
762	Etage 1	couloir 3	C	Moulure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,1	2
773	Etage 1	couloir 2	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,2	2
774	Etage 1	couloir 2	A	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,4	2
777	Etage 1	couloir 2	B	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	6,8	2
778	Etage 1	couloir 2	B	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	7,2	2
825	Etage 1	Palier	A	Garde corps	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,6	2
830	Etage 1	Palier	B	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	2,5	2
839	Etage 1	Palier	C	Moulure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,5	2
840	Etage 1	Palier	C	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	2,1	2
845	Etage 1	Palier	D	Moulure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,8	2
846	Etage 1	Palier	D	Mur	Peinture	Autre	Etat d usage	Positive	6,1	2
847	Etage 1	Palier	D	Plinthe	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,5	2
850	Etage 1	Palier		Encadrement	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,6	2
851	Etage 1	Dgt 1	A	Bati.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,6	2
852	Etage 1	Dgt 1	A	Bl.Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,8	2
867	Etage 1	Dgt 1	D	Moulure	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,4	2
918	Etage 1	Sanitaires	C	Garde corps	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,9	2
981	Etage 1	esc 3 etg 1 vers 2		Garde corps sur fenetre	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,9	2
1018	Etage 2	Local 1		Bl.Porte en stockage	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	3,8	2
1061	Etage 2	Local 3		Bl.Porte en stockage	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	4,8	2
1062	Etage 2	Local 3		Bl.Porte en stockage	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	6,1	2
1145	Etage 2	Chambre 4	C	Bl Porte	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,1	2

				placard						
1152	Etage 2	Chambre 4	C	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,5	2
1295	Etage 2	Chambre 9	C	Garde corps 1	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,1	2
1296	Etage 2	Chambre 9	C	Garde corps 2	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,8	2
1305	Etage 2	Chambre 9	D	Garde corps 1	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,6	2
1340	Etage 2	Chambre 8	C	Garde corps 1	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	3,9	2
1341	Etage 2	Chambre 8	C	Garde corps 2	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	5,1	2
1510	Etage 2	Salle de bains 4	C	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,9	2
1687	Etage 2	Douche		Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	4,8	2
1700	Etage 2	Vestiaires hommes	C	Tuyau	Peinture	Métal	Etat d usage	Positive	2,85	2
1753	Etage 2	palier escalier 2		Garde corps	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,6	2
1780	Sous sol	Sous sol		Bati Porte ext	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,6	2
1781	Sous sol	Sous sol		Bl Porte ext	Peinture	Bois	Etat d usage	Positive	2,1	2

#### Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration en plomb égale ou supérieure aux seuils définis devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Les travaux incombent au propriétaire bailleur. Le non réalisation des travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

#### Validité du constat

**Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité d'une année.**

#### Facteurs de dégradations du bâti :

**Facteurs de dégradation du bâti :** (au sens de l'annexe 4 de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

- ~~● Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3.~~
- ~~● L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3.~~
- ~~● Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré.~~
- ~~● Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local.~~
- ~~● Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.~~
- ~~● Une copie du CREP est transmise immédiatement à la Préfecture du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation est relevé.~~

#### Transmission du constat au représentant de l'Etat dans le département :

~~Le constat fait apparaître la présence de facteurs de dégradation (au sens de l'annexe 4 de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb. Nous avons donc, conformément à l'article L 1334-10 du Code de la Santé Publique, transmis immédiatement une copie du rapport au représentant de l'état dans le département d'implantation du bien expertisé. En application de l'article R.1334-10 du Code de la Santé Publique, l'auteur du présent contrat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.~~

Fait à BOUCHEMAINE en 1 exemplaire original  
Date de la visité : 15 septembre 2015  
Date d'établissement : 23 septembre 2015  
**Nom du technicien : POUX Laurent**  
Signature :

Cabinet POUX S.A.R.L.  
*Expertises techniques du bâtiment*  
24, Rue du Clos ~~de~~ Bauvais  
49080 BOUCHEMAINE  
Tél : 02.41.48.08.81  
Fax : 02.41.48.09.61

## NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### *Les effets du plomb sur la santé*

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

### *Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb*

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écaillures et poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écaillures de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

### *Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :*

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

### *En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions*

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en oeuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

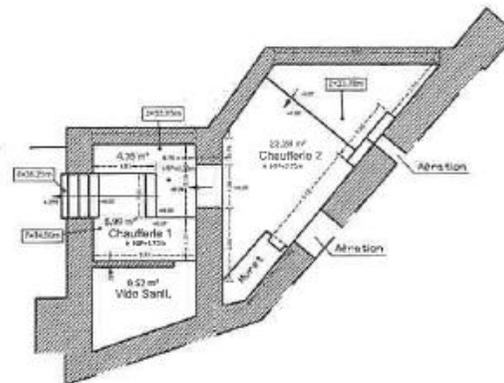
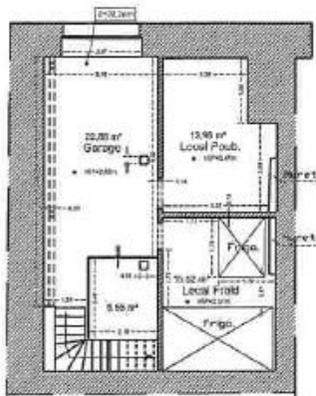
### **Si vous êtes enceinte :**

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

**Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.**

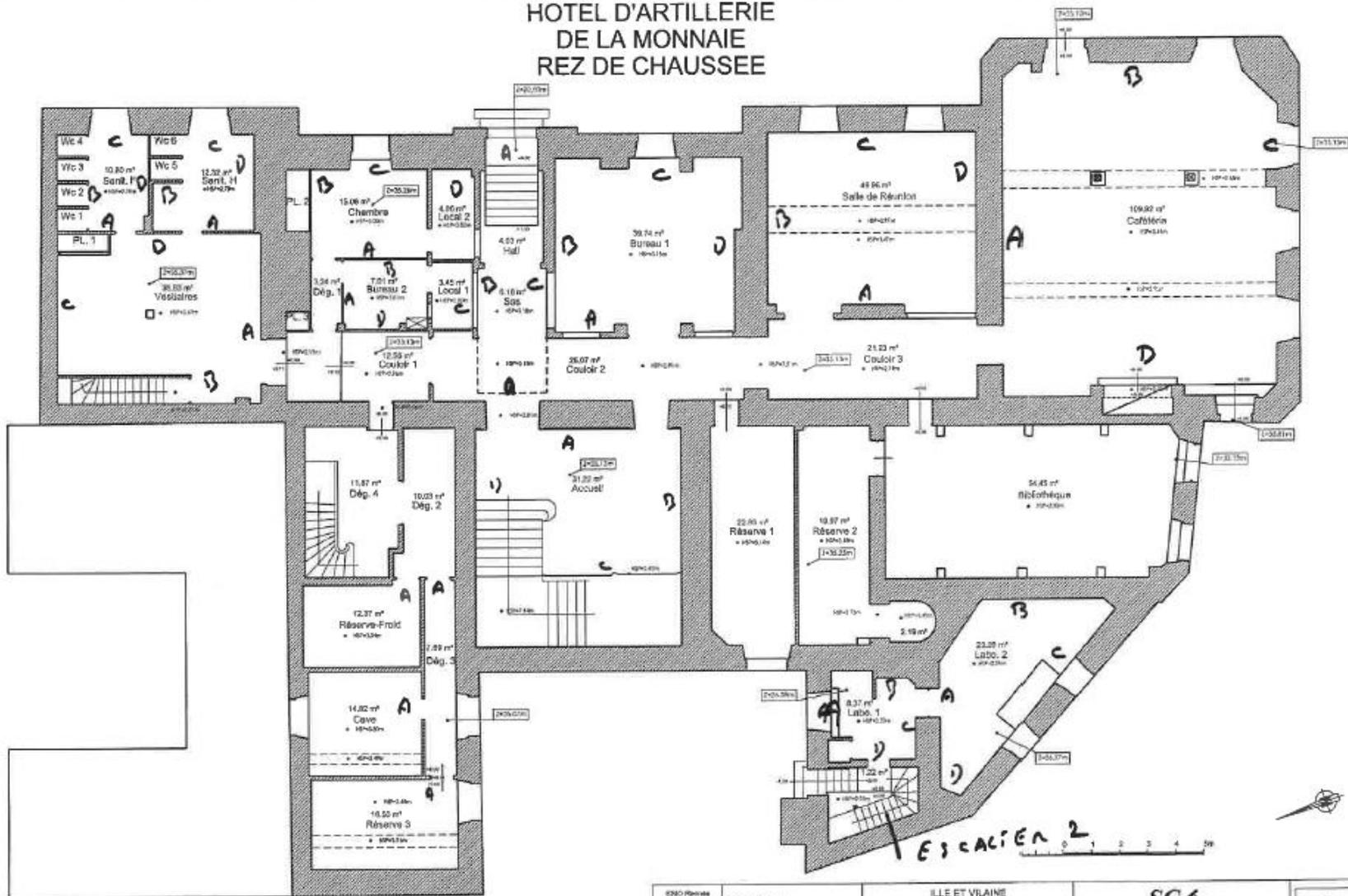
**CROQUIS DU BIEN VISITE**

# HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE SOUS-SOL



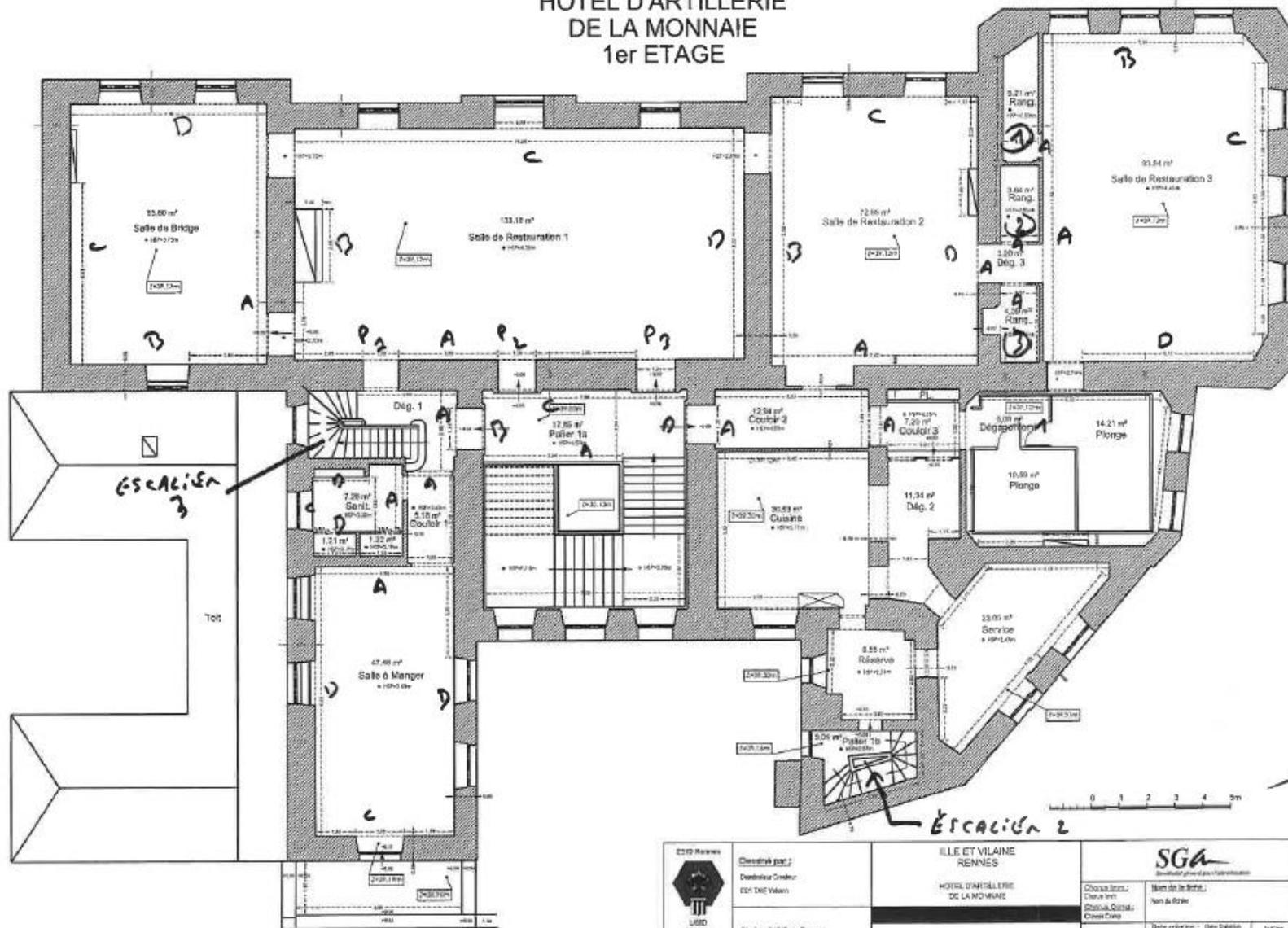
 USO Rennes	<b>Quantité:</b> 100% Dessiné par: C. Ouellet ED: TAP/Vision  Chef de l'USO de Rennes Ingénieur en chef de la Zone centre Océane COMEZ	ILE ET VILAINE RENNES  HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE	 Société Générale d'Architecture	 USO Rennes
		<b>PLAN DU REFERENTIEL</b>  MVSALJ SOUS-SOL  Echelle: 1/125	Classe: 100% 2003 V10 Classe: C2003 Chantier: 0000	

# HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE REZ DE CHAUSSEE



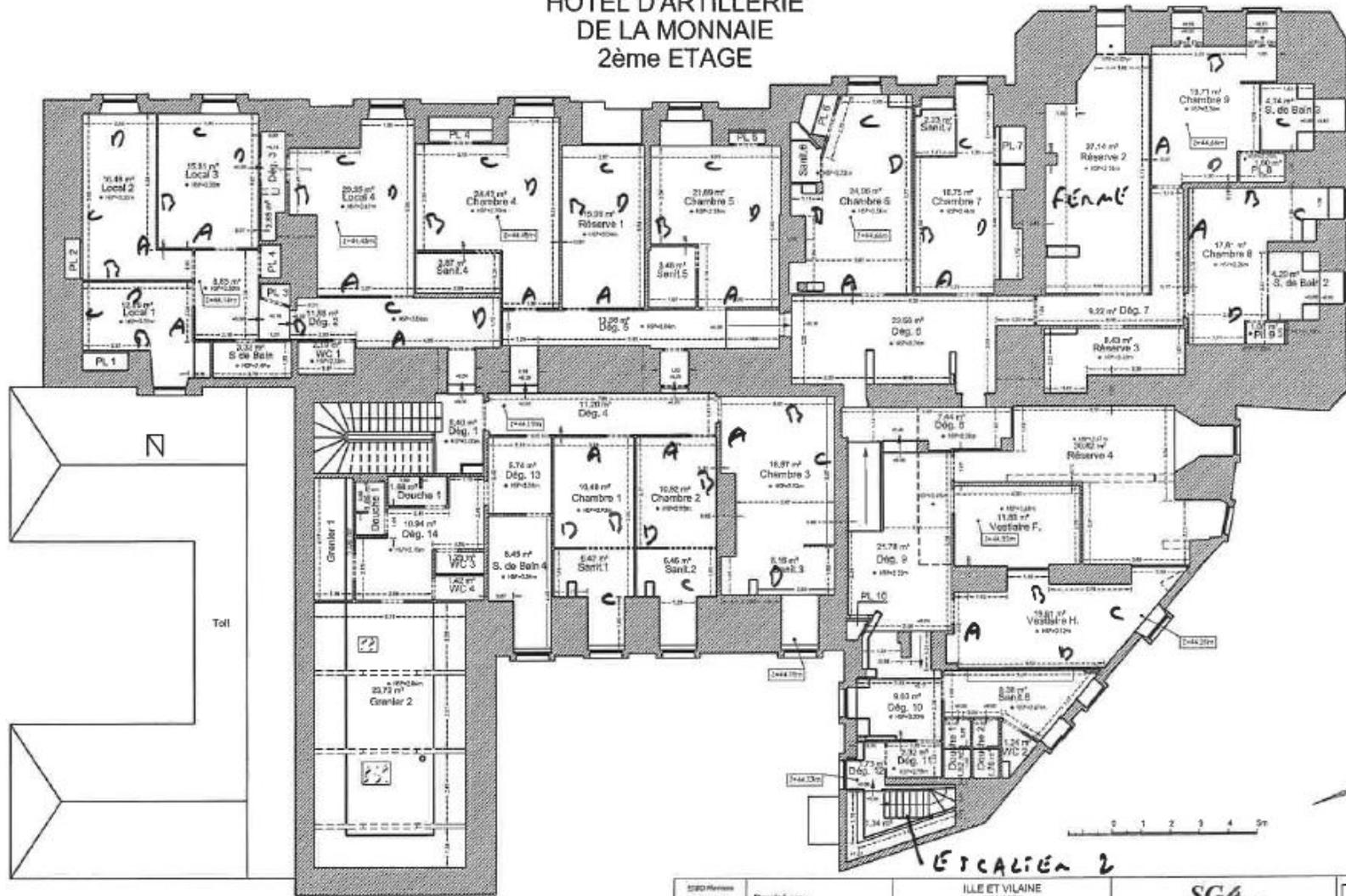
 USM Rennes	<b>Clientèle:</b> Direction Centre CCU YMC Valais	<b>ILLE ET VILAINE RENNES</b>  HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE	<b>SGA</b> <small>Service de Gestion des Bâtiments</small>	
	Chef de l'USM de Rennes Ingénieur en chef de 3ème classe Didier GUILLET	NIVEAU REZ DE CHAUSSEE  Echelle : 1/125	Responsable: Claude LEROY Claude GOSSEL Claude DENOY	

# HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE 1er ETAGE



	<b>Classifié par :</b> Directeur Général ECI DNE Valen	ILLE ET VILAINE RENNES HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE	<b>SGA</b> Société Générale de Gestion Immobilière		
	Chef de PUSO de Rennes Ingénieur en chef de la 3ème classe Didier SOUZZ		Niveau : 1er ETAGE Echelle : 1/100	Choix des : Choix des : Choix des : Choix des :	

# HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE 2ème ETAGE



ETCALIEN 2

	Dessiné par : Directeur d'œuvre OCTAVE Néveu	ILE ET VILAINE RENNES  HOTEL D'ARTILLERIE DE LA MONNAIE	SGA Bureau général pour l'habitat	
	Chef de l'UBSD de Rennes Ingénieur en chef de la 2ème classe Didier TOUZEZ	PLAN DU REFERENTIEL  NIVEAU 2ème ETAGE	Choix Inter. : Choix Vitr. : Choix Couv. : Choix Corp. :  Date 1/2002 : Date 2/2002 : Date 3/2002 : Date 4/2002 :	
Echelle : 1/125		Date 5/2002 : Date 6/2002 :		40 000 000 LE BUREAU DE L'ARTILLERIE

## ANNEXES

## CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2760

Version01

Je soussigné  
Philippe TROYAUX,  
Directeur Général d'LCert,  
atteste que :

**Monsieur Laurent POUX**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes LCert pour la réalisation des missions suivantes :

Plomb

**Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb**

Date d'effet : 03/06/2014, date d'expiration : 02/06/2019

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire  
Le 04/06/2014



**ATTESTATION D'ASSURANCE****Allianz Responsabilité Civile Activités de Services**

Allianz IARD, dont le siège social est situé, 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, atteste que :

**SARL CABINET POUX**  
**24 RUE DU CLOS DE BAUVAIS**  
**49080 BOUCHEMAINE**

est titulaire d'un contrat d'assurance **Allianz Responsabilité Civile Activités de Services** souscrit **sous le numéro 53190874** et qui a pris effet le 1er janvier 2014.

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

**DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES LIES A LA VENTE OU LOCATION D'IMMEUBLES:**

- Risque d'exposition au plomb
- Repérage amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- Présence de termites
- État parasitaire
- Installation intérieure d'électricité
- Installation intérieure de gaz
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Diagnostic d'assainissement non collectif
- Loi carrez/surface habitable
- Millièmes
- Prêt à taux zéro
- Certificat de décence
- État des lieux

**AUTRES DIAGNOSTICS:**

- Repérage amiante avant travaux ou démolition.
- Diagnostics des déchets dans la démolition.
- Diagnostics techniques SRU mise en copropriété.
- Repérage Plomb avant travaux ou démolition.



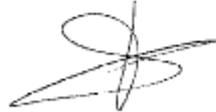
La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**Le présent document, établi par Allianz LARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz LARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).**

**Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.**

Etablie à Bordeaux, le 16 décembre 2014

Pour Allianz,



Claudat Loquize



GAFFINSUR

Allians Responsabilité Civile Activités de Services

Page 2 de 2 - Contrat N° 33100874

Allians Vie -  
R. A. S. au capital de 205 797 410 euros  
3421 Place de la Liberté - Paris  
N° de TVA - INTR 212 201 814 6

Allians LARD -  
R. A. S. au capital de 205 797 410 euros  
3421 Place de la Liberté - Paris  
N° de TVA - INTR 212 201 814 6

Entreprise régie par le Code des Assurances  
Groupe Allianz -  
87, rue de Béhague - 33002 Bordeaux